

et je suis tout disposé à appuyer cet objectif. Toutefois, je tiens à m'inscrire contre toute extension de cette mesure législative.

Nous sommes une nation exportatrice et nous ne voulons pas que le Gouvernement fasse quoi que ce soit qui donne à entendre aux États-Unis ou à tout autre pays que nous ne sommes pas prêts à défendre jusqu'au bout les principes libéraux. Pour cette raison, je tiens à appuyer les observations formulées aujourd'hui par l'honorable député de Ros-thern.

M. Croll: Monsieur l'Orateur, l'honorable député d'Eglinton a dit aujourd'hui que le bill est, à son avis, trop restrictif. Il ne va pas assez loin, dit-il, et ne s'applique qu'aux articles fabriqués. Il a donc demandé d'en élargir la portée; c'est pourquoi il a présenté sa proposition d'amendement.

Je croyais qu'il s'agissait d'une mesure précise visant un but précis. Il s'agissait d'une mesure d'urgence en faveur de l'industrie textile. C'est ainsi que j'avais compris la mesure et c'est pour cela que je l'ai appuyée. Au cours des délibérations qui se sont déroulées à la Chambre, on a soutenu, et peut-être l'ai-je fait avec plus d'ardeur et plus longtemps que tout autre, que cette mesure d'urgence était nécessaire pour remédier à l'état de choses qui ruinait l'économie et le niveau d'existence d'un secteur de notre population.

Nous avons commencé par vouloir réparer une brèche à la digue et voici que nous commençons à ériger une muraille autour, et même une muraille autour de l'ancienne. Je pense que c'est une erreur. C'est une erreur d'étendre la portée de la mesure. On peut dire, à notre honneur, qu'au cours des ans certains d'entre nous avons défendu les principes libéraux. Ces principes nous ont parfois fait souffrir, même dans ma propre circonscription. Par ailleurs, si nous commençons maintenant à élargir la portée du bill, nous en ferons une mesure de protection douanière. Ce serait une erreur et j'ai l'intention de voter contre une telle proposition.

M. Hahn: Monsieur le président, j'avais espéré que le Gouvernement jugerait opportun d'adopter l'amendement. Cependant, je n'y comprends plus rien. Plusieurs honorables députés ont laissé entendre que cette mesure tend au seul avantage d'un certain groupe de particuliers. Toutefois, je lis dans la note explicative que ce paragraphe ajouté à pour objet de compléter la loi et d'en étendre la portée. Quoi qu'il en soit, d'autres députés fourniront peut-être de nouvelles explications qui préciseront ce qu'ils veulent dire.

Ce qui m'intéresse particulièrement, c'est qu'on laisse entendre que la mesure devrait s'appliquer aux marchandises de fin de

saison. L'autre jour, mes observations ont surtout porté sur les pommes de terre. Le terme "marchandises de fin de saison" s'applique, dans ma région, non seulement aux pommes de terre mais aussi aux fruits et aux légumes. C'est là un point très important et qu'on devrait étudier.

L'article 43 de la loi sur les douanes vise à protéger les producteurs de fruits. A mon avis, ils ont, en général, besoin d'une plus grande protection. Conséquemment, j'aimerais que les honorables députés adoptent l'amendement proposé.

Si l'amendement est rejeté, le Gouvernement jugera peut-être bon d'instituer un office international pour l'échange des produits et de se débarrasser ainsi de nos excédents.

M. Cannon: Monsieur le président, vu les remarques du premier ministre, je dois dire que je voterai contre la proposition d'amendement. Permettez-moi de vous en donner les raisons. Il s'agit des raisons que j'ai exposées lorsque j'ai pris la parole au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Comme l'atteste la page 310 du *hansard*, j'ai dit:

Nous trouvons également dans le discours du trône cette allusion au libre-échange...

M. le président: A l'ordre! Je regrette, mais l'honorable député ne peut citer ce qui a été dit au cours d'un débat antérieur de la même session.

M. Cannon: Monsieur le président, il n'est pas nécessaire que je cite textuellement. Dans le discours du trône, le Gouvernement réaffirme les principes libéraux du libre-échange. Je pense que nous devrions nous en tenir à ces principes libéraux et nous en écarter le moins possible.

L'autre jour, un honorable vis-à-vis à reproché aux libéraux de s'écarter, dans le cas qui nous occupe, du principe du libre-échange. Je me permets de lui signaler que celui qui vit dans une maison de verre ne doit pas lancer de pierres. Les honorables vis-à-vis ont toujours favorisé un tarif de protection élevé et ils ont toujours combattu toute mesure présentée par un gouvernement libéral afin de favoriser la liberté des échanges commerciaux entre notre grand pays et d'autres nations du monde. Pour les raisons que j'ai données, je me propose de voter contre l'amendement.

M. Fulton: Monsieur le président, je ne comprends pas les arguments des honorables députés qui se disent opposés à l'amendement parce que, à leur avis, les bénéfices qui peuvent découler de la mesure devraient être restreints aux produits fabriqués.

J'ai toujours eu l'impression qu'un grand nombre de députés, surtout ceux de l'Ouest